

---

Pierre Hayat

## Ferdinand Buisson et l'individualisme

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Pierre Hayat, « Ferdinand Buisson et l'individualisme », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 124 | octobre - décembre 2003, mis en ligne le 17 octobre 2006. URL : <http://assr.revues.org/930>  
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales  
<http://assr.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://assr.revues.org/930>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

## FERDINAND BUISSON ET L'INDIVIDUALISME

L'individualisme cristallise les enjeux de notre présent. Autour de lui, se jouent le déclin ou la renaissance des vertus citoyennes, la juridicisation des rapports sociaux et le devenir des réclamations communautaristes. Contesté pour son égoïsme ou revendiqué pour sa résistance aux totalitarismes et à l'intolérance, l'individualisme ne forme pas un système homogène. On ne voit rien de commun entre l'individualisme qui s'émancipe des dogmes, celui qui revendique l'épanouissement de soi et celui qui résiste à la précarisation des individus livrés à la loi du marché. Mais toujours l'individualisme renvoie à la relation de l'individu à une société laïque. Il naît dans une société qui ne trouve pas sa légitimité dans une transcendance et qui reconnaît à l'individu la liberté de conscience. Mais comment peuvent s'accorder les prétentions de l'individu et les exigences de l'espace public ? Qui est juge du meilleur équilibre entre la préservation des droits de l'individu et ceux de la collectivité ? La société laïque moderne est-elle en mesure de reconnaître dans l'individu le foyer des valeurs sans trahir le principe de l'universalité humaine ?

Ces questions qui sont aujourd'hui les nôtres furent en quelque façon celles des fondateurs de la laïcité de la Troisième République. L'individualisme fut même un terrain de querelles parmi les républicains. Revendiqué par Émile Durkheim (1) et Félix Pécaut (2), il fut également l'objet de vives critiques de la part des positivistes qui y virent une doctrine funeste (3). Dans ces controverses, Ferdinand Buisson occupe une position centrale. Non seulement parce qu'il est sans doute le penseur le plus vigoureux et le plus riche de la laïcité de la Troisième République, aussi mais parce qu'il se place lui-même au carrefour de plusieurs figures de l'individualisme : comme protestant, comme éducateur et comme militant de la justice sociale.

---

(1) Émile DURKHEIM, « L'individualisme et les intellectuels », *La science sociale et l'action*, Paris, PUF, 1987, pp. 261-278.

(2) Patrick CABANEL, *Protestantisme, République et laïcité en France (1860-1910)*, mémoire pour l'habilitation à la direction de recherches, Paris, 1999, p. 676.

(3) « C'est dans le travail collectif et dans la solidarité de tous que nous voyons le salut de l'humanité », James GUILLAUME, *L'internationale. Documents et souvenirs*, premier volume, Paris, Éditions Lebovici, 1985, p. 177.

## La conviction militante, source d'individuation

Buisson peut-il être rattaché à l'individualisme ? Par tempérament, l'homme se défie des mots en *isme* qui trahissent à ses yeux un esprit de système (4), et par engagement, il s'élève contre l'individu égoïste et égocentrique intéressé à son moi et à sa place dans le monde. Mais son refus de l'individualisme vient de l'individu et y ramène. Ainsi, en pleine Affaire Dreyfus, alors qu'il est député et professeur à la Sorbonne et qu'il a derrière lui une longue carrière à la direction de l'enseignement primaire, Buisson s'adresse aux jeunes militants laïques pour leur indiquer que seule la conviction fait des hommes de devoir (5). Il leur signifie que dans le combat pour la révision du procès Dreyfus, il ne suffit pas de gagner l'opinion à la cause de la Justice : il faut être convaincu et vouloir convaincre. Alors que l'opinion est commune, versatile et opportuniste, la conviction engage les individus eux-mêmes. Elle seule atteint la conscience des individus. Aussi est-elle le « vrai pouvoir directeur ». Convaincre en profondeur, telle est la tâche que Buisson assigne à tous ceux qui doivent « refaire la société par l'individu » (6).

Cette méthode qui consiste à partir de l'individu pour transformer la société, était déjà celle de Buisson trente ans auparavant lorsque, jeune républicain exilé volontaire en Suisse pour son opposition irréductible à l'Empire, il déclarait que « pour une simple opinion on fait des sacrifices, pour une conviction on se sacrifie » (7). La conviction interdit de se dérober en se réfugiant dans la masse. Elle fait jaillir en chacun la conscience aiguë de son individualité. « Il faut que tôt ou tard nous arrivions à la résistance individuelle, absolue, directe (8) ». C'est ainsi qu'en 1869, depuis la tribune du congrès de la Ligue internationale de la paix et de la liberté, Buisson lance un appel aux peuples à se mettre en marche contre la guerre et à œuvrer pour les États-Unis d'Europe. Le mot d'ordre : « abolir la guerre », doit se « propager individuellement ». Le combat collectif pour la paix est porté en dernière analyse par des individus s'adressant à d'autres individus. Le programme de Buisson est simple : que la haine de la guerre soit « décidément inscrite dans la conscience de chacun » (9). Il en est de même du combat pour le retour de la République en France : la République ne renaîtra pas par décret et ne se maintiendra pas à coup de décisions institutionnelles. Elle reposera sur l'engagement des individus. « Nous nous occupons de faire des républiques, c'est bien : occupons-nous de faire des Républicains, ce sera plus utile encore (10). » Dans tous les cas, le changement social nécessite une résistance opiniâtre de la part des

---

(4) « Le nationalisme ne serait-il pas à l'esprit national ce qu'est le chauvinisme à l'esprit militaire, le fanatisme à l'esprit religieux... l'égoïsme enfin au simple amour de soi, quelque chose comme une hypertrophie, c'est-à-dire une maladie qui semble agrandir et grossir l'organe qu'elle atteint, mais qui du même coup le pervertit et le dénature ? », Ferdinand BUISSON, *Éducation et République*, Paris, Kimé, 2003, (introduction de Pierre Hayat), p. 176 (coll. « Philosophie-épistémologie »). Nous noterons désormais *ER*.

(5) *ER*, p. 182.

(6) *Id.*

(7) *Ibid.*, p. 61.

(8) *Id.*

(9) *Ibid.*, p. 60.

(10) *Ibid.*, p. 58.

individus : « On transige avec des opinions, mais non pas avec des convictions (11) ». C'est par la conviction que chaque homme peut se sentir individu singulier, différent de tout autre, responsable de lui-même devant les autres (12). Elle lui interdit de faire comme si rien ne dépendait de lui et que tout était vain. En 1869, à l'âge de vingt-sept ans, Buisson rêve de susciter une levée populaire contre l'esprit belliciste (13) qui seule éloignera durablement les guerres. Mais il sait aussi que pour être efficace, un mouvement populaire doit être porté par des individus et s'incarner dans des engagements concrets. Seul l'individu « se sent en possession de cette puissance d'action qui s'appelle le dévouement » (14).

Ce militantisme politique entre en résonance avec un engagement fort dans le protestantisme libéral. L'idée de dévouement fut d'abord chez Buisson l'écho du commandement du Christ : « *Amour* de Dieu est le premier commandement (...) et *Amour* du prochain est le second qui n'est, pour ainsi dire, qu'une autre forme du premier » (15). Cet amour, précisait Buisson, signifie « dévouement absolu au bien absolu » qui pousse à fonder une religion sur l'aspiration incessante à la perfection morale (16). L'engagement de Buisson dans le christianisme libéral à vingt ans s'est prolongé lors de son exil à Neuchâtel, où il cherche à fonder une Église sur la base de l'individualisme religieux. « Le christianisme libéral n'admet aucun credo collectif, il n'impose (...) aucun dogme, aucun catéchisme comme règle obligatoire de foi commune (17). » Le christianisme libéral forme pour Buisson une religion intégralement vouée au culte du bien et à l'amour de l'humanité, qui commande l'affranchissement de l'individu de la tutelle cléricale. Cette « religion de conscience » est « une religion de liberté qui défend à l'homme de fléchir devant une autorité prétendue infaillible, pape, Bible ou synode » (18). Elle va jusqu'à proscrire comme un principe immoral la foi d'autorité qui ne peut être qu'une foi aveugle. La religion de Buisson ne diminue en rien « l'énergie et la profondeur des convictions individuelles » (19).

---

(11) *Ibid.*, p. 61.

(12) « C'est à nous de nous appuyer à ce point où la conviction est assez forte pour qu'on dise : je ne me soumettrai pas, je ne puis me soumettre... », *ER*, p. 61.

(13) « Ce n'est donc pas des princes et des gouvernements qu'on doit attendre la réforme ; c'est à l'initiative populaire », *ER*, p. 53.

(14) *Ibid.*, p. 54.

(15) *Ibid.*, p. 17.

(16) *Ibid.*, p. 18.

(17) *Ibid.*, p. 38.

(18) *Ibid.*, p. 39.

(19) *Ibid.*, p. 38. Il serait artificiel de séparer chez Buisson la vocation politique de l'inspiration protestante. La passion républicaine de Buisson s'apparente à celle d'un missionnaire. Il est vrai qu'une fois devenu une figure emblématique de la laïcité, Buisson ne fera guère état de son protestantisme – en France tout du moins. Mais l'esprit du protestantisme libéral n'a cessé d'animer sa pensée, ses combats et son style. Ainsi, la morale laïque porte chez lui l'empreinte de l'exigence protestante du devoir et de l'élévation personnels. On retrouve aussi les marques du protestantisme libéral dans son refus de l'intolérance et de l'autoritarisme. Et sa dialectique subtile parvient même à présenter la libre pensée comme la forme accomplie du protestantisme libéral puisque ce dernier serait l'expression exemplaire de l'autonomie intellectuelle.

## Pédagogie et individualité

Chez le jeune Buisson, le dévouement du militant républicain est imprégné de spiritualité religieuse et d'une foi en l'humanité. Mais surtout, sa double passion – politique et religieuse – ne se sépare pas d'une foi indéfectible en la valeur de l'instruction (20). Dans les années 1860 Buisson fait partie de ces « républicains irréconciliables » avec l'Empire qui estiment que l'éducation est un enjeu politique majeur (21). Il n'aura alors pas de peine à transposer son militantisme politique et sa foi religieuse de jeunesse dans l'œuvre scolaire de la Troisième République lorsqu'à partir de 1879 il deviendra le puissant directeur de l'enseignement primaire. La figure du missionnaire s'incarnera désormais pour Buisson dans celle de l'instituteur.

Le directeur de l'enseignement primaire attend effectivement des instituteurs qu'ils s'imposent jusqu'au fond des campagnes comme d'ardents missionnaires de la République (22). Buisson n'hésite pas à définir l'instituteur comme un « éducateur moral que la République envoie porter la bonne parole dans chaque village » (23). Suivant l'exemple de Jules Ferry, il s'adresse directement à l'instituteur, appelé à « être quelqu'un » (24). Et s'il lui demande de se dévouer pour sa mission, ce n'est pas pour l'inviter à cesser d'exister comme personne singulière. Le service de l'école publique n'est en rien un asservissement, car « s'engager à être professeur, c'est s'engager à penser et à faire penser librement » (25). L'éducateur moral de la République est lui-même un être libre attaché à penser par lui-même. Pour autant, la liberté du professeur n'est ni une affaire privée ni une requête corporatiste. Cette liberté est inhérente à sa mission. L'instituteur est appelé à s'individualiser en servant la République. S'il participe à une œuvre collective, il doit également savoir que cette œuvre ne vaut que si elle repose sur des individus autonomes et personnellement investis dans leur mission.

L'individualité du maître trouve aisément un écho dans celle de l'élève. Car l'école n'est pas seulement pour Buisson un milieu artificiel constitué en vue de l'enseignement mais également « un lieu propice au développement de l'individualité » de l'enfant (26). Il lui revient « de laisser à chaque individu sa personnalité en faisant porter à tous l'image de la société au sein de laquelle il grandit » (27). L'accent mis sur l'individu a pour enjeu la finalité assignée à l'école. À la

---

(20) De façon significative, Buisson intitule un article qu'il donne en 1869 pour *Les États-unis d'Europe*, l'organe de la Ligue internationale de la paix et de la liberté, « L'abolition de la guerre par l'instruction », *ER*, pp. 53-54.

(21) Buisson partage avec Edgar Quinet, lui aussi en exil en Suisse, la double idée que le combat politique des républicains est spirituel (moral, religieux) et qu'il doit placer l'école au centre de ses préoccupations.

(22) Les instituteurs sont des militants. « Ils militent, en effet, pour la République, et nul n'ignore ce qui leur en coûte », *ER*, p. 310.

(23) *Ibid.*, p. 284.

(24) *Id.*

(25) *Ibid.*, p. 298.

(26) *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire (extraits)*, établissement du texte, présentation et notes par Pierre Hayat, Paris, Kimé, 2000, p. 74. Nous noterons désormais *D.*

(27) *D.*, p. 74

différence de Durkheim pour qui l'éducation « a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné » (28), Buisson ne réduit pas l'éducation à une fonction de socialisation. La finalité première de l'éducation est pour lui le développement de l'individualité de l'enfant. Mais l'individu s'égaré sans un apprentissage complet et exigeant : « L'école doit favoriser (...) harmoniquement l'exercice des forces diverses qui font l'homme, fortifier le corps, aiguïser l'esprit, stimuler la pensée, assouplir la parole, éveiller la sensibilité, façonner la mémoire, orner le goût, redresser les travers, dissiper l'humeur, former le caractère » (29).

Aussi, Buisson s'est-il naturellement reconnu dans les théories pédagogiques qui placent l'enfant en condition de « s'instruire pour ainsi dire spontanément » (30). Il découvre la doctrine de "l'enseignement nouveau" de Pestalozzi selon laquelle l'intuition est la source de toutes nos connaissances, de sorte que le secret de l'éducation consiste à trouver pour nos facultés les exercices propres à favoriser leur développement naturel. « Plus l'enseignement se sait intuitif, meilleur il vaut » ; grâce à cet enseignement, « l'enfant voit, devine, compare, rapproche par lui-même » (31). Une éducation réussie s'exerce sans violence, comme si ce qui est transmis à l'enfant lui venait de son propre fonds. Dans une adresse solennelle aux instituteurs, Buisson leur signifie que le meilleur enseignement sera celui qui fera de chaque élève leur « collaborateur le plus efficace » (32). Aider l'enfant à voir de lui-même, sans hésitation ni effort, ce qui existe en son âme ou autour d'elle, c'est faire œuvre de véritable éducation. Tandis que le dressage fait marcher l'enfant malgré lui, l'éducation le pénètre au plus profond de lui-même. À l'inverse du dressage qui est impersonnel et ne vise que l'intérêt du dressé, l'éducation est toujours singulière et vise le développement de celui sur lequel elle s'exerce (33).

Mais qui est juge du bien de l'enfant ? « Le chant, à quoi cela sert-il ? » demandent les bourgeois lassés de financer les « palais scolaires » et les paysans mécontents de ne pas disposer de leurs enfants au temps des récoltes. Buisson leur répond : « À rien, et c'est précisément pour cela qu'il faut l'enseigner dans l'école primaire » (34). Au rebours d'une conception utilitariste de l'enseignement, l'individualisme pédagogique de Buisson implique un humanisme. L'école n'est pas pour lui prestataire de services qui satisfont les attentes immédiates de l'enfant et de sa famille. Elle « s'adresse en chaque homme à tout l'homme » (35). Individualisme pédagogique et humanisme se croisent dans la présomption d'une humanité en chaque enfant.

---

(28) *Ibid.*, p. 82. À la différence de Buisson, Durkheim se défie de l'individualisme en matière d'éducation : « Comment, l'individu peut-il prétendre à reconstruire, par le seul effort de sa réflexion privée, ce qui n'est pas une œuvre de la pensée individuelle ? Il n'est pas en face d'une table rase où il peut édifier ce qu'il veut. » (*D*, p. 79).

(29) *Ibid.*, p. 74.

(30) *ER*, p. 72.

(31) *Id.*

(32) *Ibid.*, p. 78.

(33) *Ibid.*, p. 79.

(34) *Ibid.*, p. 84.

(35) *Ibid.*, p. 83.

## L'individualisme de la conscience contre l'individualisme de la concurrence

L'idée d'une conjonction de l'universel et du singulier est au cœur du républicanisme de Buisson. Pour Ferdinand Buisson, l'abolition des privilèges en 1789 se concrétise un siècle plus tard dans la laïcisation complète de la société et de l'État. L'œuvre de laïcisation accomplit précisément la double mission de promotion de l'universalité des droits et de sauvegarde de la liberté de conscience. Buisson fut l'un des maîtres d'œuvre de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Églises et de l'État. Cette séparation de la foi et de la loi assure « à tout individu » la liberté de penser et de manifester sa croyance ou son incroyance sans autre limite que l'interdiction d'opprimer une autre pensée (36). En garantissant ainsi la liberté de conscience, la République postule que « l'individu est indépendant de la collectivité » (37). Un acte de conscience ne relève que de l'individu en sorte que la collectivité doit reconnaître qu'elle ne peut avoir prise sur sa vie intérieure.

La même exigence de respect des consciences prévaut en matière d'enseignement. Le directeur de l'école primaire rappelle que la République doit « protéger l'enfant contre l'abus de pouvoir » de la famille et de l'école (38). C'est ainsi que l'école de la République s'en tiendra à la neutralité scolaire. Mais elle doit aussi être prête à protéger l'enfant contre sa famille et contre l'enseignement congréganiste lorsque ceux-ci entravent la naissance de la libre conscience chez l'enfant. L'universalité républicaine garantit à chaque individu sa liberté de conscience (39).

Cet individualisme de la conscience rend Buisson réfractaire à l'individualisme concurrentiel. Tandis que le premier s'appuie sur la loi du devoir, le second repose sur la force et se fonde sur ce que Hobbes nomme la passion de la *gloire*. Cette passion naît lorsque nous estimons « notre propre pouvoir supérieur au pouvoir de celui avec lequel nous disputons ou nous comparons » (40). L'individualisme concurrentiel traduit l'ivresse qui s'empare de celui qui a devancé ses semblables ou est en passe de le faire. Il prétend faire vibrer dans les âmes la figure du gagnant. Buisson s'insurge contre cet individualisme. Jeune pacifiste républicain exilé en Suisse, il appelait les peuples à ne pas « supporter que dans les écoles se glisse cette admiration pour les conquérants, pour les grandes gloires *militaires* » (41). Plus tard, devenu directeur de l'école primaire, il estime qu'à l'école même, il convient de « ne pas s'agenouiller devant le succès » (42). Pour Buisson,

---

(36) *Ibid.*, p. 196.

(37) *Id.*

(38) *Ibid.*, p. 301.

(39) Dans sa volonté de sauvegarder la liberté de conscience à l'école, Buisson ne fait pas seulement appel aux valeurs fondatrices de la République. L'esprit du protestantisme libéral demeure chez lui un étai irremplaçable pour récuser l'enseignement congréganiste. Lors de son exil neuchâtelois, Buisson réclamait déjà un enseignement primaire affranchi des dogmes religieux. Il parlait alors comme militant du christianisme libéral.

(40) Thomas HOBBS, *De la nature humaine*, Paris, Vrin, 1971, (trad. du baron d'Holbach), pp. 85-86,

(41) *ER*, p. 60.

(42) *Ibid.*, p. 88.

l'esprit concurrentiel met l'individu hors de lui-même en le plaçant sous la dépendance du succès et du regard d'autrui.

Buisson attend donc de l'école laïque qu'elle enseigne une morale de la conscience plutôt qu'une morale de la puissance. Il reprend la théorie de l'enseignement intuitif de Pestalozzi pour l'étendre à la conscience morale. Dans la société comme à l'école, « les croyances confessionnelles peuvent varier, comme les opinions politiques ; ce qui ne vacille pas, c'est l'intuition de l'infini et du divin, de la perfection morale et de la justice » (43). Dans le sillage de la philosophie pratique de Kant, Buisson invoque la majesté du devoir et invite l'instituteur à faire saisir et admirer par les enfants la loi morale en eux (44). La vertu inspiratrice de l'exemple n'est pas méconnue de Buisson. L'instituteur est un individu qui a mission d'éveiller d'autres individus à leurs devoirs d'humain. Aussi, la morale à enseigner à l'école ne dérive-t-elle pas des croyances de la société. Fidèle au kantisme, Buisson appréhende la morale comme un fait « tirant sa force de ce qu'il sort du fond de nous-mêmes, des nécessités de notre existence individuelle et collective, telle que l'a faite le processus de l'humanité à travers les siècles » (45). De ce point de vue, il n'est pas attendu de l'instituteur qu'il parle de la morale en soi, mais de la manière concrète dont elle peut se poser en chacun. C'est encore le face à face avec soi-même, source d'individuation, qui est la situation morale par excellence.

Le refus de l'individualisme concurrentiel ne conduit donc pas Buisson à souhaiter la dissolution de l'individu dans la collectivité. À l'école, l'enfant doit être animé d'un « sentiment de fière indépendance vis-à-vis de tout ce qui n'est pas la justice et la vérité parfaite » (46). Le rang obtenu est secondaire au regard du labeur effectué (47). Buisson invite ainsi les maîtres à honorer l'enfant qui est le « premier par l'effort » alors qu'il est le « dernier par le succès » (48). Aussi, Buisson oppose-t-il à un individualisme concurrentiel un individualisme moral exigeant. Dans la lignée de Kant, Buisson juge que l'estime légitime de soi ne vient pas de la réussite mais du projet de s'améliorer et du constat d'un progrès accompli du fait d'un travail que l'on ne doit qu'à soi (49).

## En dialogue avec le syndicalisme et le socialisme

L'opposition philosophique et pédagogique de Buisson à l'individualisme concurrentiel est en résonance avec son positionnement politique dans les premières années du vingtième siècle. C'est comme radical, mais aussi comme ami

---

(43) *Ibid.*, p. 83.

(44) *Ibid.*, p. 82.

(45) *Ibid.*, p. 279.

(46) *Ibid.*, p. 88.

(47) « La note invite l'enfant à se comparer non pas à son camarade, mais à lui-même, à se demander, non s'il a fait mieux qu'un autre, mais s'il a fait mieux aujourd'hui qu'hier, cette semaine que la semaine dernière », *ER*, pp. 86-87.

(48) *Ibid.*, p. 87.

(49) Emmanuel KANT, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, troisième proposition, *La philosophie de l'histoire*, Paris, Aubier, 1947 (introduction et traduction par S. Piobetta).

de Jaurès et de nombreux syndicalistes de la CGT naissante que Buisson refuse cet individualisme. L'individualisme concurrentiel présenté par Buisson comme l'expression d'une société qui « fonde la liberté des uns sur l'esclavage des autres » (50). Cet individualisme qui caractérise la société bourgeoise tend à idolâtrer l'individu intéressé à lui seul. « L'individu pris en soi n'a jamais été notre idole, et il ne nous coûte pas de convenir que le droit abstrait de l'individu n'est pas la fin dernière de la société, la raison unique des choses divines et humaines, le terme suprême de la pensée et de l'action » (51). Cet individualisme feint de considérer l'individu indépendamment de ses conditions sociales d'existence. Peu après l'Affaire Dreyfus, Buisson s'adresse aux républicains qui ont fait triompher le droit, pour leur signifier qu'un tel combat ne prend sens qu'à partir du combat pour la justice sociale et les droits des travailleurs. « Vous avez protesté alors pour la liberté de l'individu. Ne protestez-vous pas en faveur de ces individus, et ils sont légion, qu'on appelle libres et qui meurent de faim ? » (52). Proche en cela des socialistes et des marxistes, Buisson déclare que « l'individu n'est pas libre, eût-il toutes les libertés, quand il n'a pas son pain assuré. Non, il n'est pas libre, quand pour gagner son pain, il est obligé d'accepter les conditions que lui offre son patron. Non, il n'est pas libre, celui qui n'a pas une heure de répit » (53). Persuadé que l'individualisme est une tromperie quand il se réduit à la défense de l'égalité juridique, Buisson soutient l'action des syndicats qui réclament pour tous la journée de huit heures et le repos hebdomadaire (54). Il se distingue en cela de la plupart de ses amis radicaux par sa perception aiguë de la question ouvrière qui déborde largement le terrain de la démocratie parlementaire. Buisson soutient que l'action syndicale collective n'est pas la simple addition de protestations individuelles. Le Syndicat forme un corps organisé (55). « La vraie unité vivante, ce n'est pas l'individu isolé, l'homme abstrait (...), c'est l'homme socialisé, à l'état de membre actif d'un tout actif, c'est le syndiqué ne se séparant pas de son Syndicat (56). » Le syndicalisme traduit d'après Buisson une salutaire défiance vis-à-vis de la démocratie parlementaire qui « habitue l'individu, qu'elle fait roi, à être un roi débile et fainéant ». Dans un tel système politique, l'individu exerce son pouvoir une minute tous les quatre ans ; le reste du temps, « il n'est qu'un figurant dans la pièce que jouent ses mandataires » (57).

Mais Buisson observe que la majorité du syndicalisme du début du vingtième siècle ne se reconnaît pas dans l'individualisme anarchiste qui recommande aux ouvriers de ne pas voter. À l'inverse de l'anarchisme, le syndicalisme « n'oppose pas à l'État que l'individu » (58) : il révèle aux ouvriers leur existence « comme collectivité ». À travers le syndicalisme, les travailleurs affirment leur droit d'intervention collective dans le travail. Dans le système parlementaire qui ignore le contre-pouvoir syndical, « l'individu n'est rien, l'État est tout ». À l'inverse, « le

---

(50) *ER*, p. 200.

(51) *Ibid.*, p. 252.

(52) *Ibid.*, p. 205.

(53) *Id.*

(54) *Ibid.*, p. 207.

(55) *Ibid.*, p. 206.

(56) *Ibid.*, p. 213.

(57) *Ibid.*, p. 210.

(58) *Ibid.*, p. 211.

syndicalisme rêve de rendre à l'individu le droit à l'action directe et le moyen de l'exercer par des organes réguliers que sont les Syndicats » (59). Le syndicalisme, tel que Buisson le comprend, fait droit à l'individu concret, en mettant en marche des mécanismes de contre-pouvoirs et de contrôle démocratique.

Sur un plan directement politique, Buisson est hostile au collectivisme, au centralisme et à l'étatisme : l'individu est pour lui la fin plutôt que le moyen de l'organisation sociale. Dans la dialectique de l'intérêt individuel et du bien collectif, le premier donne sens au second : « la société a pour fonction essentielle de s'opposer à tout ce qui s'opposerait à l'épanouissement de la nature humaine dans chacun des êtres qu'elle réunit : si elle est bien faite, la société est la créatrice inépuisable de personnalités humaines » (60). Au lieu d'opposer le socialisme à l'individualisme, Buisson trace une ligne de partage entre deux individualismes. Il y a d'abord « le vieil individualisme orthodoxe qui fonde la liberté des uns sur l'esclavage des autres » (61). Cet individualisme est égoïste et potentiellement oppresseur. C'est donc à bon droit que le socialisme critique l'individualisme abstrait qui invoque les droits de l'homme en général comme si les inégalités sociales étaient secondaires. Cet individualisme ne parvient pas à « poursuivre jusqu'en ses dernières racines le mal social, c'est-à-dire l'injustice consciente ou inconsciente, l'imprévoyance par l'ignorance ou par la violation des Droits de l'Homme dans la personne du riche et du pauvre, du fort et du faible » (62). Mais il y a aussi un autre individualisme qui commande de s'opposer à tout ce qui entrave l'épanouissement de chacun. En luttant pour une société juste, le socialisme vise l'épanouissement de l'individu ; ce qui suffit pour Buisson à situer le socialisme du côté de ce nouvel individualisme. « Ne voyez-vous pas, s'exclame Buisson depuis la tribune d'un congrès radical, que cet individualisme-là, c'est le socialisme (63) ? » Il revient au socialisme de se faire le héraut d'un individualisme qui pousse jusqu'à ses ultimes conséquences la valorisation de l'individu humain. Sur cette question, Spinoza est pour Buisson un étai à première vue surprenant. « Ce n'est pas un socialiste contemporain, c'est Spinoza qui assignait déjà pour objet aux méditations du philosophe non pas de l'élever, lui, à la pleine dignité de ce qu'il nomme 'la nature humaine supérieure', mais de travailler à 'l'établissement d'une société (ce sont ses propres paroles) dans laquelle le plus grand nombre puisse parvenir facilement et sûrement à un degré de perfection'. Comment pourrions-nous, en plein courant démocratique, répudier l'idéal que le penseur solitaire osait faire entrevoir aux vieilles monarchies (64) ? » Buisson s'appuie sur Spinoza parce que celui-ci ne disserte pas sur un individu naturellement égoïste, pas plus qu'il n'imagine l'individu spontanément altruiste. Mais il assure qu'en œuvrant pour l'institution d'une société qui encourage l'entraide et la communication, les hommes se donnent le plus de chances pour perfectionner l'individualité de chacun.

Mais le « socialisme » de Buisson ne pourrait se présenter comme la vérité de l'individualisme, s'il n'était pas foncièrement antiautoritaire (65) et s'il ne rejetait

(59) *Ibid.*, p. 210.

(60) *Ibid.*, p. 200.

(61) *Id.*

(62) *Ibid.*, p. 199.

(63) *Ibid.*, p. 201.

(64) *Ibid.*, p. 252.

(65) James Guillaume, militant socialiste antiautoritaire, fut l'ami d'une vie de Buisson.

pas une vision organiciste de la société. Contre la sociologie organiciste, Buisson estime que les individus ne sont pas les simples composants d'une entité supérieure que formerait la société. « Pour faire une société socialiste, il faut des hommes et non des brutes, non des machines, non des inconscients et des impuissants : une valeur sociale ne se compose pas de non valeurs individuelles » (66). L'individualisme de Buisson postule qu'une valeur sociale prend sens à condition d'être portée par les individus eux-mêmes. Si les socialistes et les syndicalistes sont fondés à dénoncer l'individualisme abstrait, la puissance critique et émancipatrice que recèle l'individualisme ne doit pas être négligée. Il convient pour cela de « réviser de très près les titres de l'individualisme » (67). Aider l'individualisme à s'autoriser de principes et d'une méthode qui le rendent légitime, tel est le souci de Buisson.

## La question de l'individualisme pendant l'Affaire Dreyfus

L'affaire Dreyfus fut un temps fort dans la présentation des « titres » de l'individualisme de la part des républicains. Dans un combat politique, les mots sont des armes, parfois à double tranchant. Alors que l'individualisme n'est pas *a priori* une référence pour les républicains de la Troisième République, défenseurs de l'universalité des droits et de la fraternité patriotique, l'Affaire Dreyfus a contribué à réévaluer l'individualisme dans les esprits républicains. La querelle Brunetière-Durkheim fut à cet égard révélatrice de la relation complexe que les intellectuels de la Troisième République ont entretenue avec l'individualisme. Brunetière avait ouvert le feu en accusant les intellectuels dreyfusards de propager l'individualisme, « maladie du temps présent » (68). Dans sa réponse à Brunetière, Durkheim ne récusa nullement le label « individualisme », à condition de le distinguer d'un « commercialisme mesquin » (69). L'individualisme des intellectuels, précisa Durkheim, est un « individualisme moral » (70). Ceux qui réclament la révision du procès ont en vue le droit à la vérité pour chacun, indépendamment de toute autre considération. Ils heurtent de front les adeptes de la raison d'État qui n'ont pas le souci de la vérité et de la justice parce qu'ils songent seulement à la protection des chefs de l'armée (71).

Selon Durkheim, l'individualisme est légitime s'il caractérise le combat pour le respect des droits « sacrés et inviolables » de l'homme en chaque individu. Il permet de se situer au-dessus des solidarités traditionnelles et des nécessités de la raison d'État. En cela, l'Affaire Dreyfus a permis à l'individualisme de présenter les « titres » qui le rendent légitimes. Mais elle a également donné aux républicains

---

(66) *ER*, p. 252.

(67) *Id.*

(68) « Après le procès », *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1898.

(69) Émile DURKHEIM, « L'individualisme et les intellectuels », *Revue bleue*, 2 juillet 1898, repris dans *La science sociale et l'action*, Paris, PUF, 1987, p. 262.

(70) *Ibid.*, p. 262.

(71) « On ne se demande plus : Dreyfus est-il innocent ou coupable ? On se demandera qui l'emportera des ennemis de l'armée ou de ses amis », *ibid.*, p. 268.

l'occasion d'affirmer un individualisme pratique. S'il est vrai qu'une pétition est un acte collectif et public, elle est d'abord un engagement d'individualités qui s'exposent personnellement, plaçant l'autorité de leur raison au-dessus de celle de la raison d'État. Durkheim ajoute néanmoins que cet individualisme des professeurs, écrivains et artistes plaidant pour la révision, n'est pas naïvement asocial. Le sociologue ne manque d'ailleurs pas de souligner que l'individualisme moral s'inspire d'un idéal social. « Bien loin qu'entre l'individu et la société il y ait l'antagonisme qu'on a si souvent admis, en réalité, l'individualisme moral, le culte de l'individu humain est l'œuvre de la société (72). » Produit d'une histoire, don de la société civilisée, l'individualisme moral des dreyfusards est pour Durkheim l'expression concrète de l'universalité des droits de l'homme (73).

Lors de l'Affaire Dreyfus, pas plus que dans les autres moments de sa vie, Buisson ne s'est guère reconnu dans cette expression sociologique et historiciste de l'individualisme. C'est un individualisme intérieur, convoquant chacun à ne pas se dérober à sa responsabilité, qui a interpellé Buisson. C'est son vieil ami Félix Pécaut, ancien directeur de l'École normale de Fontenay, qui l'a exhorté à s'engager publiquement dans l'Affaire – au nom de l'individualisme. L'individualisme, avait dit Pécaut, « condamne chacun à être quelqu'un, à juger juste, à vouloir juste, à agir juste et pour son propre compte, et à ses risques, sans regarder si le voisin suit » (74). C'est sur la tombe encore ouverte de son ami, dans l'éloge funèbre qu'il prononce le 3 août 1898 que Buisson s'implique publiquement dans l'Affaire (75). On peut ainsi estimer que lors de l'Affaire Dreyfus l'individualisme de la conviction a une fois encore servi de boussole à Buisson. Celui qui, par conviction, ne s'agenouille pas devant le fait accompli confirme qu'il est possible de modifier le cours de l'histoire et de donner sens à sa propre existence. Pour Buisson, la conviction est le guide d'une vie vraiment humaine en même temps qu'une source vive d'individuation.

## La responsabilité, principe d'individuation

Pour le protestant libéral et rationaliste que fut Buisson, la conviction ne saurait cependant constituer l'unique lieu de naissance de l'individu moral. La responsabilité est pour lui cet autre principe moral qui postule un individu lucide et libre de ses choix. Le principe de responsabilité signifie que l'individu n'est pas une marionnette de l'histoire universelle. Dans la monographie qu'il consacre à Sébastien Castellion, un théologien du seizième siècle, Buisson prend parti dans la querelle qui oppose les historiens qui privilégient le récit des actions mémorables à

(72) Émile DURKHEIM, *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF, 1951, p. 84.

(73) Raymond Boudon souligne que Durkheim s'est tenu éloigné de bien des vues sommaires sur l'individualisme, y compris dans *Division du travail social*. Raymond BOUDON, *Y a-t-il encore une sociologie ?*, Paris, Odile Jacob, 2003, p. 102.

(74) Patrick CABANEL, *Protestantisme, République et laïcité en France (1860-1910)*, mémoire pour l'habilitation à la direction de recherches, Paris, 1999, p. 676.

(75) *ER*, pp. 169-170.

ceux qui attendent de l'histoire une explication d'ensemble : « Si l'histoire s'est un peu trop faite jadis par des noms propres, ne tend-elle pas trop aujourd'hui à s'en passer ? N'en sommes-nous pas venus à tout expliquer, et, comme l'explication suppose une forte liaison des effets aux causes, à établir entre les faits une apparence d'enchaînement logique qui leur donne l'aspect d'un déroulement nécessaire (76) ? » Pour Buisson, la tâche de l'historien est de retrouver les individus tels qu'ils furent : livrés aux incertitudes de leur présent et placés devant des choix. Le véritable historien est celui qui s'adosse à une philosophie de l'histoire délivrée du dogme du déterminisme. Il lui revient alors de restituer l'histoire dans son indécision et de faire comprendre qu'elle aurait pu tourner autrement.

L'enjeu de cette prise de parti de Buisson est la reconnaissance du libre arbitre des individus. En libérant les possibles que l'histoire n'a finalement pas réalisés, l'historien affranchi du préjugé déterministe fait saisir la responsabilité d'individus qui auraient pu agir autrement qu'ils ne l'ont fait. L'historien s'arrête au milieu du gué s'il s'en tient à restituer un contexte objectif qui explique les comportements des individus. Car il doit aussi montrer que ce contexte laissait une marge de liberté aux acteurs de l'histoire. Ainsi, à propos des persécutions religieuses en Europe, Buisson s'élève contre le déterminisme historique qui tente d'accréditer l'idée que les actions des hommes n'auraient pu être différentes de ce qu'elles ont été. « Les protestants disent : 'ce n'est pas Calvin qui a dressé le bûcher de Servet, c'est le XVI<sup>e</sup> siècle tout entier'. Les catholiques disent : ce n'est pas Bossuet qu'il faut blâmer d'avoir célébré si haut la révocation de l'édit de Nantes, c'est 'toute la France de son temps' (77). » En contestant le déterminisme historique, Buisson veut aller à la rencontre des individus tels qu'ils furent en leur temps, avec les incertitudes et les possibilités de leur présent. Le vice du déterminisme historique est d'effacer la trace de la responsabilité individuelle dans l'histoire, afin de s'abstenir de juger des êtres libres. Les hommes du passé ne sont pas les jouets de l'histoire : ils furent des individus responsables qui auraient pu agir autrement et que l'histoire peut juger par contumace. Contre le déterminisme historique, Buisson veut affirmer la primauté du principe de responsabilité.

C'est ce même principe de responsabilité qui a conduit Buisson à se défier du « solidarisme » pourtant bien enraciné parmi les « philosophes de la République ». Le solidarisme se présente comme la doctrine laïque par excellence et l'antidote de l'individualisme égoïste (78). Mais, demande Buisson, la solidarité est-elle une idée défendable quand elle pousse les individus à se sentir liés par les solidarités ancestrales de la race, de la terre ou de la religion et à dénier l'autorité de la raison ? Lorsque la solidarité attache l'individu à des valeurs présentées comme supérieures à la conscience de chacun, elle fait obstacle à l'individualisme émancipateur des laïques. « C'est parce que nous avons voulu remettre en honneur la responsabilité individuelle, que nous n'avons pu nous satisfaire de la discipline morale de l'Église (79). » Buisson oppose à une philosophie de la solidarité une philosophie de la responsabilité individuelle. Aussi, condamne-t-il sans appel la punition

---

(76) *Ibid.*, p. 111.

(77) *Id.*

(78) Léon BOURGEOIS et André CROISSET, *Essai d'une philosophie de la solidarité*, Paris, Alcan, 1902.

(79) *ER*, p. 256.

collective à l'école, légitimement ressentie par l'enfant comme injuste. Au lieu de reproduire les solidarités telles qu'elles existent dans la société, l'école doit former à la responsabilité individuelle. « Qu'on ne collectivise que ce qui de sa nature est collectif. Et voici ce qui ne l'est pas : la conscience et le devoir, l'individualité et la morale (80). »

## Conclusion

Buisson a perçu le caractère contradictoire de l'individualisme : justification idéologique de la loi du plus fort, il est aussi le foyer vivant des valeurs humanistes. Y aurait-il alors simple homonymie entre l'individualisme potentiellement oppresseur et celui qui repose sur le dévouement (81) ? On peut estimer que l'individualisme de Buisson contourne la difficulté par son austérité et sa hauteur morale (82). L'individualité protestante animée par le sens du devoir et la pédagogie de l'effort a certainement inspiré la religion de Buisson comme sa philosophie et sa morale. Mais tout Buisson ne tient pas dans une morale rigoureuse, car l'homme n'a pas esquivé les duretés de la politique de même qu'il a su faire des compromis. La loi du 9 décembre 1905 dont il fut l'un des maîtres d'œuvre, accomplit le tour de force de confirmer l'autorité de la République tout en sauvegardant expressément la liberté de conscience. Par sa politique comme dans sa morale, Buisson est notre contemporain.

Pierre HAYAT  
Lycée Jules-Ferry – Paris

---

(80) *Ibid.*, p. 257. Cette résistance de Buisson au solidarisme a des effets sur son patriotisme. Si Buisson estime que l'individu a des devoirs envers sa société et sa patrie, ces devoirs ne sont pas aveugles. La solidarité envers la patrie se comprend pour Buisson à l'aune de la solidarité des peuples et d'une visée universaliste. L'individu est solidaire de l'humanité autant que de sa patrie. « Toute patrie demande à l'individu un effort, un acte ou des actes de renoncement partiel, quelquefois total » (ER, p. 233). Mais il convient de saluer aussi « l'Association internationale des travailleurs... qui mettait si hardiment en lumière la nécessité de s'entendre par-dessus des frontières pour organiser une forme quelconque de l'émancipation intégrale des hommes et des peuples » » (ER, p. 235).

(81) La même question pourrait être posée à la philosophie d'Emmanuel Levinas. Cf. Pierre HAYAT, *Individualisme éthique et philosophie chez Levinas*, Paris, Kimé, 1997 (coll. « Philosophie-épistémologie »).

(82) Patrick CABANEL, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 248 (coll. « Carnot »).

*Résumé*

*L'individualisme trouve naturellement sa place dans une société laïque fondée sur le libre consentement des individus. Ferdinand Buisson qui fut l'un des fondateurs de la laïcité française, a rencontré l'individualisme comme un élément constitutif et contradictoire de la laïcité. Si l'individualisme est récusé lorsqu'il enferme l'individu dans son égoïsme, il accompagne les combats pour la liberté de conscience. La République affranchit l'individu des pressions cléricales et des traditions ancestrales. La morale laïque tente la synthèse de la solidarité et de la responsabilité individuelle. Buisson n'oublie pas que la conviction qui anime le militant laïque est un principe d'individuation. Car chez ce protestant libéral, la visée de l'universalité humaine est portée par des individus singuliers.*

*Abstract*

*Individualism naturally finds its place in a secular society based on the free consent of individuals. Ferdinand Buisson, one of the founders of French secularism, understood individualism as both a constitutive and contradictory element of secularism. While he rejected secularism when it imprisoned the individual in his selfish self, he saw it as part and parcel of the struggle for the freedom of conscience. The Republic freed the individual from clerical control and ancestral traditions. Secular morality tried to operate a synthesis between solidarity and individual responsibility. Buisson did not forget that the conviction which motivated the secular activist was a principle of individuation. Indeed, for this liberal Protestant, the vision of human universalism was carried by single individuals.*

*Resumen*

*El individualismo encuentra naturalmente su lugar en una sociedad laica fundada en el libre consentimiento de los individuos. Ferdinand Buisson, quien fuera uno de los fundadores de la laicidad francesa, considera al individualismo como un elemento constitutivo y contradictorio de la laicidad. Si el individualismo es criticado cuando encierra al individuo en su egoísmo, al mismo tiempo acompaña las luchas por la libertad de conciencia. La República libera al individuo de las presiones clericales y de las tradiciones ancestrales. La moral laica intenta la síntesis de la solidaridad y de la responsabilidad individual. Ferdinand Buisson no olvida que la convicción que anima al militante laico es un principio de individuación, ya que este protestante liberal considera que son los individuos singulares en quienes se encarna el alcance de la universalidad humana.*